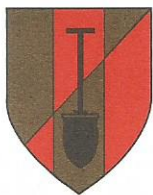


MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or
Canton Beaune-Sud

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 février 2017

PRESENTS : Mr BECKER Paul, Maire, Mr JORLAND Henri, JOUFFROY Guigone, Adjoint
Mme CAIRE Marie Christine, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET Franck,
Mr PATRIARCHE Joël, Mme DUBUET Nathalie, Mr TAILLIART Romaric, Mr MARCHETTO
Jocelyn

Absent excusé : Mr SORDET Eric a donné procuration à Monsieur PATRIARCHE Joël

Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil communal du 5 janvier 2017 est adopté.

2°) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Lors du Conseil Communautaire du 12 décembre dernier, a été approuvé le report de la prise en charge de la compétence « gestion des eaux pluviales » par la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud. En effet, les études conduites jusqu'alors n'ont pas permis d'aboutir à des hypothèses de transfert, notamment financières, viables et donc applicables.

Par conséquent, il a été proposé la signature d'une convention avec les communes, afin de permettre de poursuivre les missions de gestion des équipements liés à cette compétence, le temps d'organiser le transfert effectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention et donne tous pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer la convention.

3°) DEVIS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

L'entreprise LAIRE a transmis son devis pour l'entretien annuel des espaces verts : 9336 € soit une augmentation de 848.40€.

Le Conseil Municipal a demandé de le mettre en concurrence.

4°) REVISION P.L.U.

La prochaine réunion de la commission PLU est programmée le 8 mars 2017 à 17h.

5°) URBANISME

-Projet de cuverie

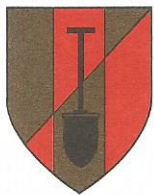
Monsieur le Maire a reçu le SICECO pour avoir des renseignements techniques et précis concernant le projet de construction d'une cuverie, rue des eaux.

Des travaux que ce projet engendre se situeront sur la voie publique: Un PEPE (participation pour équipements publics exceptionnels) devra être établi ; devant l'incapacité de calculer la répartition des taux de participation entre la commune et le pétitionnaire, la commune est en droit de refuser le projet.

Monsieur Le Maire a rencontré le pétitionnaire; celui-ci envisage maintenant la réalisation de son projet sur un autre terrain lui appartenant, situé également en zone agricole, hors de zones habitées, à proximité de la zone artisanale.. Les inquiétudes concernant le premier projet seraient ainsi levées. Il reste à s'assurer que les réseaux et que l'accès puissent se réaliser.

- Construction des 3 maisons rue de la Boutière : La construction de 2 maisons a déjà commencée

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or

Canton Beaune-Sud

6°) REFECTION DU LAVOIR

Le lavoir est en train de se détériorer: affaissement de la digue et étanchéité du bassin.
L'ensemble du conseil est unanime pour maintenir en état et valoriser le lavoir.
Des devis seront demandés à différentes entreprises.

7) PROJET BATIMENT TECHNIQUE

Le projet de réalisation d'un bâtiment technique municipal va être relancé.

8) INFORMATION COMMUNE NOUVELLE

Le comité de pilotage de réflexion "commune nouvelle" s'est réuni; Il en ressort que nous ne souhaitons pas, au moins pour le moment, participer à l'éventuel projet d'une commune nouvelle.

9) REUNION TRAVAUX

Une réunion de la commission Travaux est prévue le samedi 11 février 2017 à 11 h

10) FACTURATION FRAIS DE SCOLARITE DE BEAUNE

La Mairie a reçu de la ville de BEAUNE la facture des frais de scolarité pour 2 enfants de TAILLY scolarisés à BEAUNE. Le coût à l'année facturé par la ville de Beaune est de 907.24€ par enfant.
Mr Le maire se renseigne sur cette procédure.

11) QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux d'enfouissement : Compacter les trottoirs, reprendre la maçonnerie autour des coffrets dans les murs

Prochain Conseil Municipal le 9 mars 2017